



RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION COMMERCIALE

« Drap de plage Soléa offert »

Du 1er juin au 4 août 2026 inclus

ARTICLE 1 : Contexte

Soléa, société de transport public de l'agglomération mulhousienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 945 551 018 00019, dont le siège est situé au 97, rue de la Mertzau à Mulhouse (68100), ci-après dénommée « l'Organisateur » ou « la Société Organisatrice », organise une opération commerciale intitulée :

« Drap de plage Soléa offert »

ci-après dénommée « l'Opération ».

ARTICLE 2 : Bénéficiaires de l'Opération

L'Opération est ouverte à toute personne physique souscrivant ou renouvelant un abonnement annuel Soléa :

- Annuel -26 ans ;
- Annuel 26-64 ans ;
- Annuel 65 ans et plus ;
- Annuel PMR.

Pour bénéficier de l'Opération, l'abonnement doit être souscrit entre le 1er juin 2026 et le 4 août 2026 inclus, selon l'un des canaux suivants :

- à l'Agence des mobilités m2A ;
- sur la e-boutique Soléa ;
- sur l'application Compte Mobilité m2A.

Les abonnements mensuels, les abonnements entreprises, les titres occasionnels ainsi que toute autre formule non expressément mentionnée au présent article sont exclus de l'Opération.

Chaque abonnement annuel éligible ouvre droit à la remise d'un seul drap de plage Soléa.

Ne peuvent bénéficier de l'Opération les salariés de Soléa ainsi que les membres de leur foyer fiscal.

ARTICLE 3 : Annonce de l'Opération

L'annonce de l'Opération est portée à la connaissance du public notamment par :

- les sites internet de Soléa et du Compte Mobilité m2A ;



- les réseaux sociaux de Soléa et du Compte Mobilité m2A ;
 - les supports de communication diffusés sur le réseau Soléa ;
 - les newsletters de Soléa et du Compte Mobilité m2A ;
 - tout autre support de communication jugé pertinent par la Société Organisatrice.
-

ARTICLE 4 : Dotation

L'Opération consiste en la remise d'un drap de plage Soléa.

La valeur commerciale unitaire du drap de plage est de 4,02 € TTC.

Au total, 3 000 draps de plage Soléa sont mis à disposition dans le cadre de l'Opération.

L'offre est valable dans la limite des stocks disponibles.

Une fois le stock de 3 000 draps de plage épuisé, aucune nouvelle remise ne pourra être effectuée, y compris pour les personnes remplissant les conditions définies à l'article 2.

Le cadeau ne pourra donner lieu à aucun remboursement, échange, contrepartie financière ou remplacement en cas de perte, de vol ou de détérioration après sa remise.

ARTICLE 5 : Modalités de remise du drap de plage

5.1 Attribution

Toute personne remplissant les conditions de l'article 2 bénéficie d'un drap de plage Soléa.

L'attribution est limitée à un drap de plage par abonnement annuel souscrit.

Le drap de plage est remis exclusivement sur demande du bénéficiaire et dans la limite du stock disponible mentionné à l'article 4.

Aucune inscription complémentaire ni participation à un tirage au sort ne sont nécessaires.

5.2 Modalités de retrait

Pour les abonnements souscrits directement à l'Agence des mobilités m2A, le drap de plage est remis immédiatement lors de la souscription, sous réserve de disponibilité.

Pour les abonnements souscrits :

- sur la e-boutique Soléa ;
- sur l'application Compte Mobilité m2A ;

le bénéficiaire devra se présenter à l'Agence des mobilités m2A afin de retirer son drap de plage dans la limite des stocks disponibles.

Le retrait devra être effectué au plus tard le :

21 août 2026 à 18h00

Lors du retrait, le bénéficiaire devra obligatoirement présenter :



- un justificatif d'achat de l'abonnement annuel concerné ;
- une pièce d'identité.

Pour les abonnements souscrits au bénéfice d'un tiers (enfant ou ayant droit), le retrait pourra être effectué par le payeur de l'abonnement sur présentation des justificatifs nécessaires.

Aucune remise ne sera effectuée par voie postale.

Tout drap de plage non retiré avant le 21 août 2026 à 18h00 sera considéré comme définitivement abandonné et remis à la disposition de Soléa, sans possibilité de réclamation ou de compensation ultérieure.

ARTICLE 6 : Contrôles et exclusions

Soléa se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies ainsi que l'éligibilité des bénéficiaires.

Toute fraude, tentative de fraude, fausse déclaration ou utilisation abusive de l'Opération entraînera la perte immédiate du bénéfice de celle-ci.

Toute participation ne respectant pas les conditions prévues au présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 7 : Protection des données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'Opération sont utilisées exclusivement pour la gestion de celle-ci.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données.

Toute demande devra être adressée à :

Soléa – Service Clients

BP 3148

68063 MULHOUSE Cedex

Le bénéficiaire dispose également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 8 : Dispositions générales

8.1

Soléa se réserve la possibilité de mettre fin de manière anticipée à l'Opération en cas d'épuisement du stock de 3 000 draps de plage mis à disposition. Les supports de communication digitaux de Soléa pourront alors être mis à jour afin d'en informer le public.



8.2

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier l'Opération.

Ces changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

8.3

Le drap de plage remis dans le cadre de l'Opération ne peut donner lieu à aucune contestation, réclamation, demande d'échange ou contrepartie financière.

8.4

Le seul fait de participer à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

8.5

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumise aux juridictions compétentes.

8.6

Le présent règlement est disponible sur le site internet de Soléa et pourra être obtenu gratuitement sur simple demande auprès de :

Soléa

Service Clients

BP 3148

68063 MULHOUSE Cedex

Fait à Mulhouse, le 1^{er} juin 2026

Soléa